



litige avec mon employeur sujet de la paie

Par **letila**, le **31/10/2009** à **12:45**

bonjour,
voici mon problème, mon employeur me retirait le montant des erreur de caisse sur ma paie (mon chèque ne correspondais pas à ma fiche de paie) mais maintenant il veut que je lui donne le montant en espèce en fin de mois.

Pouvez vous me dire ce que je doit faire?

merci de votre réponse.

Par **malgort**, le **31/10/2009** à **18:24**

En aucun cas votre employeur à le droit de retenir de l'argent sur votre paye, meme en cas d erreur de caisse avéré !!

L 1331-2

L 3251-1 et suivant

Par **Jurigaby**, le **31/10/2009** à **18:45**

Chère madame,

[citation]

bonjour,

voici mon problème, mon employeur me retirait le montant des erreur de caisse sur ma paie (mon chèque ne correspondais pas à ma fiche de paie) mais maintenant il veut que je lui donne le montant en espèce en fin de mois.

Pouvez vous me dire ce que je doit faire? [/citation]

Ais c'est horrible:

Première illégalité: On prend sur les 4 sousous de la caissière les erreurs de caisse afin de couvrir le bénéfice de l'exploitation.

Puis, votre employeur a trouvé encore mieux: Vous verser votre salaire dans on intégralité

(tant pis pour le bénéfice fiscal), mais le récupère sur son compte personnel net d'impôt!

Votre patron devrait faire fiscaliste: En vous demandant ceci, cela lui permet d'éviter de payer des impôts dessus.

Saisissez immédiatement le conseil des prud'hommes et récupérer toutes les erreurs de caisses que vous avez donné à votre patron jusqu'à maintenant.

Très cordialement.

Par **letila**, le **31/10/2009** à **20:10**

je vous remercie pour vos réponses.

j'ai saisie l'inspection du travail qui est venue les contrôler à ma demande mais je ne sais pas encore ce qu'elle a fait car je n'ai pas de nouvelle.

mais je vais suivre votre conseil et encore merci

cordialement